

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAC 185 Subvention (200.000 euros) et avenant à convention avec l'association Bétonsalon (13e).

Madame Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la convention annuelle du 28 décembre 2020 relative à l'attribution d'un acompte de 100.000 euros au titre de 2021, approuvée par délibération 2020 DAC 669 du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement et la signature d'un avenant à convention avec l'association Bétonsalon ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 20 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Par délibération 2020 DAC 669 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020, un acompte de 100.000 euros au titre de l'année 2021 a été attribué à l'association. Il vous est proposé d'accorder le solde de cette subvention au titre de l'année 2021, à hauteur de 100.000 euros. Cela porte la subvention pour les activités 2021 de la structure à 200.000 euros au total. 11948 ; 2021_03368.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 100.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO